

PROGRAMME DE
SOUTIEN FINANCIER

AUX ÉQUIPES RÉGIONALES



**FINALE DES
JEUX DU QUÉBEC**
EST-DU-QUÉBEC



LOISIR
et **SPORT**

DESCRIPTION

Ce programme vise à soutenir l'organisation d'activités pour les équipes régionales qui se rendront à la Finale des Jeux du Québec à Sherbrooke à l'hiver 2024 et à soutenir financièrement les entraîneurs de l'équipe régionale qui doivent suivre une formation pour répondre aux exigences de la fédération.

OBJECTIFS

- Offrir une meilleure préparation aux athlètes sélectionnés.
- Renforcer l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la région.
- Répondre aux exigences de certification des entraîneurs.
- Permettre aux entraîneurs de mieux connaître les athlètes.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- La discipline doit être au programme de la Finale des Jeux du Québec à Sherbrooke à l'hiver 2024.
- Le processus de qualification des athlètes n'est pas admissible dans ce programme. Exemples : compétition ou camp de sélection. Note : la compétition de sélection est admissible au programme de soutien aux événements sportifs.
- L'activité doit être complémentaire au processus de sélection et s'adresser aux athlètes déjà qualifiés. L'ajout de substituts est permis. Exemples : compétition préparatoire, camp d'entraînement, etc.
- Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent être présents à la Finale **du début à la fin du bloc**. Dans le cas contraire, le montant de la subvention pourrait être diminué.
- Dans le cas où il y a une équipe féminine et une équipe masculine, vous devez faire une demande par équipe (hockey et curling).

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Camp d'entraînement : location de plateau, salaire et frais de déplacement (transport, alimentation et hébergement) des entraîneurs.
- Compétition préparatoire : frais d'inscription, location de plateaux, salaire et frais de déplacement (alimentation et hébergement) des entraîneurs.
- Frais d'hébergement des athlètes pour un camp fermé de plus de 5 jours.
- Frais d'inscription à une formation d'entraîneur nécessaire pour obtenir les qualifications requises par la fédération sportive pour participer aux Jeux du Québec. Cette formation doit avoir lieu entre le 1er septembre 2023 et le 25 février 2024.
- Achat d'équipements ou d'uniformes qui demeurent disponibles à la discipline pour un minimum de 3 Finales des Jeux du Québec.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Entraîneurs et accompagnateurs : salaire et/ou montant forfaitaire pour la présence pendant la Finale.
- Frais de transport pour se rendre à la compétition préparatoire. Note : vérifier l'admissibilité de cette compétition dans le Fonds de transport.
- Achat d'équipements ou d'uniformes que les athlètes gardent après la Finale.
- Frais d'inscription pour la Finale des Jeux du Québec.
- Frais de transport des athlètes pour les camps.

FONCTIONNEMENT

- Le répondant régional doit déposer sa demande **avant le 29 octobre 2023**.
- La réalisation de l'activité complémentaire à la sélection doit être effectuée entre le **4 novembre 2023 et le 25 février 2024**.
- La chef de délégation communiquera le montant de la subvention au répondant régional au plus tard le **3 novembre 2023**.
- Le répondant régional devra déposer le rapport et toutes les pièces justificatives au plus tard le **15 mars 2024**. Veuillez prendre note que vous devrez déposer des pièces jointes à la hauteur du montant de la subvention.
- Le versement de la subvention se fera par dépôt direct après la réception des pièces justificatives. La subvention pourrait être ajustée à la baisse si les informations reçues ne sont pas conformes à la demande.
- Le montant de la subvention par discipline est fixé à un maximum de 1 000 \$.